



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/12/2022

<p><b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b></p> <p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers présents : 10</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers représentés : 5</b></p> <p><b>Début de séance : 20h30</b></p> <p><b>Fin de séance : 21h54</b></p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 5 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 29 novembre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Samuel Périody, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p><b>Excusés :</b> Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Bénédicte Lavier à Lucie Jurcevic, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Gaël Marandin à Estelle Remacle, Thierry Rolland à Florence COLLINO .</p> <p><b>Secrétaire :</b> Francis MEUTERLOS</p>
--	---

### BAUX ANTENNES

CONVOCA  
TION  
LE 29 11 2022

AFFICHAGE LE

15 DEC. 2022

Depuis 2021, la Commune est sollicitée par des « tower compagnies », qui souhaitent reprendre les baux que cette dernière détient avec des opérateurs téléphoniques.

Ces sociétés sont spécialisées dans le rachat de baux auprès des collectivités à des tarifs attractifs, qu'ils sous-louent ensuite aux différents opérateurs. Après étude approfondie, il s'avère que l'impact sur les opérateurs est tel qu'ils les poussent souvent à s'orienter vers des baux privés, ce qui provoque une multiplicité des sites contenant des antennes de téléphonie.

Aussi, Lucie Rousselet a sollicité la renégociation des baux auprès des opérateurs actuels, afin d'améliorer la rentabilité de ces espaces sans générer de nouvelles installations.

*A l'issue des renégociations, les nouveaux baux sont les suivants :*

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Emplacement	Locataire actuel	Parcelle	Opérateurs actuels				
			Loyer annuel actuel	Echéance convention actuelle	loyer renégocié	début nouvelle convention	durée nouveau bail
Morond	TDF	B 49	1,00	2035	15000	01/01/2022	20
Crêt Lemier	Hivory	C 805	5 066,00	2025	6370	01/04/2023	12
Crêt Lemier	Orange	C 110	5 513,69	2025	5514	04/12/2013	12

Les nouvelles offres ont été présentées en commission finances (offre de Totem non reçue à la date de la commission) qui a émis un avis favorable.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et une voix contre (Sandrine Boillot)**  
**- approuve les nouveaux Baux auprès de TDF, Hivory et Totem**  
**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com